

## **Pas fier du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine**

**Date :** 27 juin 2017

Je veux dire ici toute mon admiration pour la manière dont la ville de Rennes publie en direct et en replay les séances du Conseil municipal.

Je vous invite à jeter un oeil par ici sur celui qui s'est déroulé hier soir :

<http://www.synople.tv/rennes/le-conseil-municipal-de-Rennes-en-video/>

Le service offert me paraît d'excellente qualité.

Le citoyen en est grandi, et la démocratie locale s'en trouve confortée.

Ceci contraste fortement avec la manière dont le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine considère ses ressortissants.

A titre d'exemples :

- depuis des mois, le calendrier des sessions publié sur son site internet débouche sur une erreur fatale
- l'ordre du jour, qui est arrêté 15 jours avant les séances, n'est publié qu'au dernier moment
- il n'y a aucune transmission ni retransmission des débats, pas même en simple version audionumérique à défaut d'une publication en vidéo
- le compte-rendu intégral des sessions, qui n'est disponible qu'au bout de 6 mois environ, n'est jamais publié
- etc...

Il y a là, de la part de cette assemblée, un véritable mépris du citoyen que l'on peut vérifier par ailleurs, comme par exemple :

- dans l'absence de publication de la liste et du montant des subventions allouées, pourtant encore obligatoire aujourd'hui
- dans ses réticences permanentes et beaucoup trop souvent ses refus à communiquer des documents qu'il doit pourtant impérativement communiquer, au point qu'il faille presque à chaque fois menacer de saisir la CADA et souvent même la saisir
- dans le refus de publier sur son site les coordonnées de la « personne responsable de l'accès aux documents administratifs » alors qu'il y est tenu
- etc...

## CITOYEN D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale  
<http://etreounepasetrebretillien.com>

---

Non, vraiment...



Toutes considérations politiques mises à part, il n'y a pas de quoi être fier du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine.